

## **COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE CONSULTATIF TRANSPORTS SECURITE Du 14 septembre 2016**

Présents : Jean Michel BUONO – Monique BUCHET - Christian DELANAUD – Alain GIL – Michel INTRAND - Jean Marc JOST – Frédéric LEGAY – Gérard PALHOL - Anne-Marie POUZET

Excusés : Sébastien DELAS -- Gérard de NAYVILLE.

### **Plans liaisons piétonnes**

Présentation des deux plans : liaisons piétonnes vers le Centre Ville et cheminements et sentiers.

Après remarques et corrections, le comité propose :

- de les inclure en encart dans le kiosque recto : itinéraires et verso : liaisons. Les plans pourraient être annoncés en couverture par un message simple du type « rejoindre le centre ville à pied » par exemple.
- de les faire paraître sur le site
- de les présenter aux conseils de quartiers.

Quelques remises en état sont à faire : haies gênantes le long du Berjean, haies qui empiètent chemin de la Bruyère et le long du stade d'honneur.

Certains propriétaires sont à contacter pour demander les droits de passage.

### **Schéma d'harmonisation de la circulation**

Une table ronde s'est tenue entre les services techniques, le service communication, la police municipale et 2 représentants élus du comité transport sécurité, à la suite de laquelle il a été décidé de chiffrer le coût de la réalisation.

L'étape suivante est une rencontre avec la police municipale pour faire le point et préparer les arrêtés. Enfin, un point sera fait avec le service communication pour préparer le lancement de l'opération.

Il faudrait placer des panneaux de perte de priorité aux entrées de ville.

### **Information navette**

Elle sera remplacée par le Kangoo conduit par le chauffeur de l'ex-navette, uniquement le mardi matin pour accompagner les personnes âgées au marché de Castanet 1 fois tous les 15 jours et au supermarché 1 fois par mois.

### **Information covoiturage**

Monsieur rivière recherche des chauffeurs nébévols. Le projet va être présenté aux conseils de quartier.

### **Questions diverses**

Ralentisseurs avenue d'Ingrine : ils ont été enlevés car ils sont abîmés. Ils seront remplacés.

Sens unique avenue du Parc : il manque un panneau. Dès qu'il aura été livré l'aménagement sera repris.